



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 4347

Texte de la question

Alors que le plan de développement des services à la personne adopté le 26 juillet 2005 par le Parlement prévoyait la création de 500 000 emplois en trois ans, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité de bien vouloir lui faire connaître le bilan de ce plan en terme de création d'emplois et de professionnalisation du secteur. - Question transmise à Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi.

Texte de la réponse

La professionnalisation du secteur des services à la personne constitue un objectif et une mission prioritaire de l'Agence nationale des services à la personne (ANSP). Ainsi, un travail d'analyse de l'existant a débuté dès janvier 2006. Afin d'en organiser les modalités de mise en oeuvre d'actions en matière de professionnalisation, l'ensemble des acteurs de la formation, les organismes collecteurs paritaires agréés, les régions, mais également l'ensemble des opérateurs de services à la personne se sont réunis lors d'assises de la professionnalisation, interrégionales dans un premier temps, associant les acteurs dans leur diversité. Ces assises locales ont débouché sur une réunion nationale à Paris le 13 décembre 2006. Ainsi, s'appuyant sur les travaux régionaux, une « feuille de route » partagée a pu être établie, préconisant un certain nombre de mesures concrètes, ainsi que les actions à engager dans les deux ans à venir. Parmi ces préconisations, on peut citer l'engagement des partenaires sociaux à discuter des améliorations à apporter aux garanties collectives (conditions de travail, organisation du travail, paritarisme, etc.) par des accords de branche. Il convient également de souligner les engagements de l'ANSP, en lien avec les directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, en matière de production de données statistiques visant à améliorer la connaissance du secteur et de ses évolutions, ainsi qu'en matière de réflexions à engager sur les pratiques du secteur des services à la personne (suivi médical, interventions en binômes, mise en place de groupes d'analyse et d'échange sur les pratiques professionnelles, etc.). Des actions de valorisation de l'image des métiers de services à la personne sont mises en oeuvre, afin de renforcer l'attractivité de ces métiers (développement de l'information sur les métiers, favoriser l'orientation vers les formations initiales, mise en place d'une campagne nationale de communication en septembre 2007). L'ANSP a récemment signé une convention avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, afin d'engager des actions en matière d'accompagnement des structures de services à la personne et d'amélioration des conditions de travail de leurs salariés. Enfin, des actions en matière de renforcement de l'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience vont être également engagées. Ces travaux s'étalant sur la durée (négociation avec les acteurs du secteur notamment), les résultats seront disponibles en 2008. S'agissant de la création d'emplois et de l'activité du secteur, on constate un effet d'accélération en 2006, se traduisant par la création de 116 000 nouveaux emplois, soit une multiplication par trois du rythme de la création enregistré avant l'entrée en vigueur des nouveaux dispositifs du plan de développement. Par ailleurs, la valeur ajoutée du secteur en 2006 est évaluée à 12,3 milliards d'euros, soit une augmentation de 11,8 % entre 2005 et 2006.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4347

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5530

Réponse publiée le : 27 novembre 2007, page 7500